

0
+En attendant le rapport définitif des médecins légistes

CONTROVERSE D'EXPERTS SUR LA RADIOGRAPHIE DE LOUIS RENAULT

Le juge d'instruction a entendu hier
le docteur Truchot et un industriel
Celui-ci aurait déclaré :

**"J'ai vu Renault dans sa cellule
la tête couverte de bandages"**

ALR

BA 2135 Renault,
APP 1/2

Pièces Parvenues

20 FEV 1956

Archives Centrales

TANDIS que les médecins légistes et le laboratoire de l'institut médico-légal commencent à examiner les prélèvements opérés sur la dépouille de Louis Renault, le juge d'instruction Guy Baurès a procédé hier à deux auditions importantes.

Il a d'abord entendu un industriel français qui fut détenu à Fresnes, dans le bâtiment de l'infirmerie, en même temps que l'« empereur de Billancourt ». Ce témoin aurait déclaré au juge

**Enquête
de M.-A. Bertin,
J.-P. Cresp, Christian
Guy et Anne Ristori**

qu'il avait vu Louis Renault dans sa cellule, le visage et la tête couverte de pansements, et se plaignant de fortes migraines.

Cet industriel est l'une des cinq personnes qui aient pu voir Renault à Fresnes. A part la femme du prisonnier, seuls avaient pu entrer dans la cellule 135 : un visiteur des prisons quaker (M. Roger Charels), une infirmière (Mme Gouyon), et un autre détenu (M^r A. B...).

Roger Charels, qui s'est refusé depuis à toute déclaration, affirma à l'époque avoir vu dans la cellule de Renault « un homme prostré, la tête couverte de bandages ». Son témoignage serait donc corroboré par l'audition de l'industriel, hier après-midi. Mais il faut rappeler que Louis Renault ne portait aucun pansement lorsqu'il est arrivé, après son départ de Fresnes, à l'hôpital psychiatrique de Ville-Evrard, puis à la clinique Saint-Jean-de-Dieu, où il mourut.

Mme Gouyon, elle, était infirmière à Fresnes. Son témoignage porte sur la semaine du 23 au 30 septembre. Elle nous a déclaré que Louis Renault, scandalisé par son arrestation, avait des crises de dépression très violentes. Il n'acceptait pas la nourriture de la prison : il ne voulait que le riz

la plainte récemment déposée par Mme Louis Renault pour meurtre de son mari) avait été prise : c'était quelques heures avant les obsèques, dans la chambre de Louis Renault, avenue Foch. Il n'avait pas été possible de la prendre plus tôt, par exemple pendant qu'on embaumait le corps à la clinique de Saint-Jean-de-Dieu, parce qu'une surveillance constante continuait de s'exercer. Pour prendre cette radio à travers le cercueil, Mme Renault et le spécialiste (il s'appelait Rollot-Lapointe) s'enfermèrent à clef dans la chambre mortuaire.

Le lendemain, le Dr Rollot-Lapointe diagnostiquait une fracture de la première vertèbre cervicale. Point important : le docteur Truchot ne connaissait pas ce diagnostic lorsque Mme Renault lui demanda de « lire » à son tour la radiographie.

Que valait un document pris dans de telles conditions ? Voici la réponse d'un radiologue réputé des hôpitaux de Paris, le docteur B... :

« Si une radiographie montre une fracture de la colonne, c'est que la fracture existe. Le fait que la radio ait été prise au travers d'un cercueil ne change rien : les rayons X traversent le bois. Si le cercueil de Louis Renault avait été tapissé de plomb, nous serions en présence d'un faux. Mais il faut naturellement écarter cette hypothèse. La radiographie a été étudiée par le Dr Truchot, dont les affirmations ne sauraient être mises en doute. C'est un document indiscutable. »

**« Aucune trace de
violence apparente »**

On sait pourtant que les quatre médecins légistes qui pratiquèrent lundi après-midi l'autopsie de Louis Renault ont déclaré formellement que le corps de l'industriel ne présentait « aucune trace de violence apparente ». Comment expliquer cette contradiction ?

On a supposé que la tache interprétée sur la radio comme une fracture avait pu être provoquée, sur la plaque sensible, par un défaut de la feuille de